



Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.fr
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 29 mars 2011**

Nombre de membres afférents au C.C. :	35
Nombre de membres en exercices :	35
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	1
Date de convocation :	22/03/2011
Date d'affichage :	22/03/2011

Le 29 mars 2011 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Mesdames CHALEYSSIN Pilar, LOPEZ Vivette, Messieurs EYMARD Christian, FOUCON Marc, JULIEN Michel, LAFONT Jean-Claude, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-Présidents.

Mesdames CAZELLET Sylvette, CHARNOT Lucile, LECCIA Béatrice et NECTOUX Agnès.
Messieurs BENY Jacques, BONFILS Claude, CHAMBELLAND Michel, FABARON Guy, FIRMIN Yves, GILLES Patrick, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MARTINION Robert, OGIER Christian, PERONI Gérard, VALETTE Pierre et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Monsieur LEON Joffrey

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire, propose Monsieur LEON Joffrey pour cette fonction qui accepte et que le Conseil investit à l'unanimité.

Puis Monsieur le Président fait donner lecture du procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

1 - Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'examiner les orientations générales du Budget Primitif 2011. Il précise également que le Bureau s'est réuni au préalable afin d'examiner les principales tendances.

Monsieur le Président poursuit en expliquant :

« Dans l'introduction de ce débat d'orientation budgétaire, je tenais à rappeler que dans le cadre de nos mandats, nous assurons les responsabilités que nous ont confiées nos Administrés. A ce titre, nos



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



1/12
Vestric et Candiac

Concitoyens ont le droit d'être informés sur tout ce qui a un lien au fonctionnement de notre Communauté de Communes, notamment en ce qui concerne l'emploi des deniers publics, c'est-à-dire connaître la situation budgétaire, financière et comptable.

Pour nous, Elus, ce droit qu'ont nos Concitoyens, se traduit par une obligation d'information qui en son absence peut être sanctionnée tant sur le plan du droit que sur le plan politique.

Me concernant, comme je m'y suis engagé dès mon arrivée à la tête de la Communauté de Communes, je continuerai (il semblerait, pour certains, que les déficits budgétaires et financiers n'ont jamais existés), à rendre compte à nos concitoyens, sur la situation de notre Communauté, non seulement sur le plan financier, budgétaire et comptable, mais également sur le fonctionnement de nos services, ainsi que des problématiques et choix auxquels nous sommes, ou serons, confrontés.

Rendre compte c'est mon devoir de Président, dans la transparence et le respect le plus total de nos Administrés.

Les orientations et objectifs qui sont fixés dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, ne peuvent avoir de sens que si toutes les informations relatives à notre Communauté sont portées à votre connaissance, en toute clarté et transparence. C'est ainsi qu'il m'appartient de vous faire part de l'historique de notre situation financière et budgétaire, du chemin parcouru, de la situation de nos services, mais également des sujets d'actualités liés aux réformes en cours. Bien sûr, il s'agit pour beaucoup d'entre vous de rappels mais ces rappels sont indispensables pour comprendre les enjeux auxquels notre Communauté de Communes a fait face et ceux auxquels elle devra faire face.

Historique

La situation, budgétaire, financière et comptable n'a été connue, en grande partie, que dans le dernier trimestre 2008, bien après la rencontre avec nos autorités de contrôle (Préfecture, Chambre Régionale des Comptes, Trésorier Payeur Général).

Comme je l'avais indiqué en paroles et par écrit, le déficit budgétaire n'était pas mon inquiétude première, par contre le déficit financier représentait la difficulté majeure.

L'exercice 2009, comme annoncé, a été l'année de transition quant aux résultats attendus. Les résultats de l'exercice 2010 viennent confirmer le choix des objectifs fixés dès 2009. Sachant que les mesures, de gestion, de rigueur et de restriction, avaient été mises en place en 2008, après avoir pris connaissance du déficit budgétaire.

Ces mesures ont nécessité l'implication des Elus, mais surtout les efforts et l'engagement de nos Agents. Aujourd'hui, au constat de ces résultats, je peux dire que les mesures mises en place ont payées, mais aussi que nous devons continuer dans cette voie.

Dans la continuité des objectifs annoncés, le budget 2011 qui vous est présenté a été construit, en tenant compte de l'incertitude de nos recettes fiscales, sous le signe de la rigueur, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Vous trouverez ci-dessous, après arrêté des opérations comptables de l'exercice 2010, le tableau retraçant la situation budgétaire et financière de notre Communauté de Communes depuis le résultat de l'exercice 2007, repris en 2008 avec intégration du montant de la somme à reverser à l'Etat (non inscrite au budget et due au 31/12/2007).

JME

Déficits au 31/12/2007		Déficits au 31/12/2008		Déficits au 31/12/2009		Déficits au 31/12/2010	
Déficit Budgétaire	Déficit Financier	Déficit Budgétaire	Déficit Financier	Déficit Budgétaire	Déficit Financier	Excédent Budgétaire	Déficit Financier
-2 374 164	-3 868 773	-2 984 029	-3 568 773	-500 556	-1 400 000	+269 529	-754 401
Total des déficits au 31/12/2007 : -6 242 937€		Total des déficits au 31/12/2008 : -6 552 802€		Total des déficits au 31/12/2009 : -1 900 556€		* Déficit Financier au 31/12/2010 : -484 872€	

* A la reprise des résultats au budget 2011 le solde du déficit financier sera de : -484 872€
Ne figure pas sur ce tableau le déficit financier du budget annexe P. Lamour d'un montant de 2 199 945€

➤ **Décisions et commentaires sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010 :**

1/ L'excédent du compte de résultat (section de fonctionnement), au 31/12/2010, était de **915 684€**. Le choix a été fait de réduire les factures « parasites » de 145 599€, ramenant ainsi l'excédent de l'exercice à **770 085€**.

2/ Le **déficit budgétaire** d'un montant de **500 556€** a été totalement résorbé (voir tableau ci-dessus), faisant apparaître un excédent final de la section de fonctionnement de **269 529€**.

3/ Cet excédent va nous permettre de solder définitivement les factures « parasites » qui s'élèvent à **254 401€**.

4/ Après affectation de cet excédent, il en résulte un reliquat de **15 128€** qui sera affecté à la réduction de la ligne de trésorerie. Cette dernière, avec le remboursement en cours d'exercice 2010 d'un montant de 500 000€, sur nos fonds propres, sera ramenée à **484 872€**.

➤ **Propositions :**

Cette année, j'ai demandé à ce que la TEOM soit diminuée de ¾ de point. Cette diminution correspond à un effort financier de 96 000€. C'est un signe fort qui traduit l'état d'esprit des Elus, qui par leur implication, en commission ou individuellement ont réussi avec l'aide de nos Agents, malgré l'augmentation de la population et la hausse significative du coût de l'incinération, à réduire les coûts du service (le Conseil Communautaire se prononcera lors du vote du budget).

➤ **Résultats :**

Ces résultats obtenus en si peu de temps sont le fruit des régularisations comptables sur un budget annexe, de la rigueur dans le contrôle des dépenses, le suivi de la dette et du recouvrement de nos créances, mais également par l'analyse et la réorganisation de certains services.

↓ BE

Les mesures de gestion mises en place dès mon arrivée à la tête de la Communauté de Communes, me confortent dans la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés dans le débat d'orientation budgétaire de 2009. Il nous faut continuer dans cette voie car les difficultés ne sont pas terminées. Nous devons être conscients que tout problème financier rencontré par notre Communauté, aura irrémédiablement et immédiatement des conséquences financières sur nos Communes.

Objectifs :

Afin de ne pas compromettre nos projets, il nous appartiendra de trouver des solutions pour résoudre en 2011 les points suivants :

➤ **Le déficit financier :**

La ligne de trésorerie à rembourser : Compte tenu du montant à résorber, il ne devrait pas y avoir de problème majeur. Cela ne veut pas dire que la Communauté de Communes ne doit pas disposer d'une ligne de trésorerie. Un tel outil est nécessaire mais il doit être utilisé comme relai en attendant des subventions ou participations et uniquement pendant le temps nécessaire.

L'Absence de Trésorerie de la section d'investissement : le manque de trésorerie en section d'investissement est un des points très délicat qu'il faudra également résoudre. Ce manque de trésorerie s'explique tout simplement par la situation budgétaire et financière au 31/12/2007. Les besoins de trésorerie en section de fonctionnement étaient tels, que pour pouvoir assurer la continuité des services et faire face aux dépenses obligatoires, les choix retenus ont été d'imputer certaines subventions d'investissement en section de fonctionnement, de même qu'une partie des produits des emprunts ont été utilisés aux dépenses de fonctionnement.

Cette absence de trésorerie provient, en grande partie, par le déficit financier du budget annexe Philippe Lamour (ci-dessous), et par l'absence de recettes des terrains achetés ne pouvant être vendus car rendus inconstructibles par les services de la Préfecture.

A : Comme demandé par les services du Trésor, les opérations comptables ont été reprises depuis la création du lotissement et régularisées en 2009. Cette régularisation a fait apparaître, entre autres, un excédent d'investissement correspondant au montant d'un emprunt de 2 199 945€ (sans dépenses effectuées en investissement correspondant à l'emprunt). Ce qui laisse confirmer que le produit de l'emprunt a servi à d'autres financements (travaux et fonctionnement).

Ce déficit Financier pour absence de Trésorerie a été résorbé par un emprunt sur 50 ans (jusqu'en 2053), pour un montant (en 2009) de 2 199 945€.

Ce déficit (emprunt), a été repris par le budget principal et se répercutera sur nos finances de la manière suivante : Annuité : **30 472€**.

Le coût total des intérêts à l'échéance, 2053, sera de : **3 842 640€**. C'est la somme que supportera la Communauté pour ce déficit non existant pour certains. Dans un même temps, la dette s'est alourdie du même montant.

B : Terrains inconstructibles :

Ces terrains d'une valeur de 768 762€, ont pour certains été achetés avec le risque d'in-constructibilité.

Objectif : Continuer à relancer les services de la Préfecture afin d'obtenir satisfaction sur notre demande de rendre constructibles ces terrains qui de mémoire n'ont jamais été inondables.

➤ **La dette :**

Cette dernière au 31/12/2010 s'élève en capital à 15 905 590,24€ et 10 491 472,88€ en intérêts, soit un total de : **26 397 063,88€**. La dernière échéance en 2053.

Objectif : un suivi permanent et une renégociation de la dette de manière à réduire nos frais financiers.

➤ **L'unité Budgétaire :**

Comme l'année précédente, le principe du « pot commun » sera de rigueur. Les services feront connaître leurs besoins par la remise de bons de commande. Ces besoins seront traités en fonction de l'urgence et de la sécurité.

Objectif : Compte tenu de cette situation, un des objectifs le plus important consistera dès l'exercice 2011 à créer dans les deux exercices qui suivent un fonds de roulement nous permettant de faire face à nos projets.

➤ **Les Services :**

Le service enfance

Son déficit, **2 405 840€** est maîtrisé, mais ce dernier est chronique d'une année sur l'autre. Pour 2010 les dépenses du service enfance s'élèvent à **6 124 444€**. Les recettes sont les suivantes :

Parents 1 549 959€ (**25,31%**). Caisse d'allocations familiales et Conseil Général 2 168 645€ (**35,41%**), avec en 2010 une diminution du Conseil Général de **53 000€** (Suppression de l'aide au fonctionnement du Conseil Général pour l'ensemble des crèches du département du Gard). **La participation des communes, 1 082 927€ (17,68%), ce montant est retenu (pour certaines) sur les compensations. La Communauté de Communes prend à sa charge 1 322 913€ (21,60%).**

Il est à signaler que seulement sept communes sur dix participent au fonctionnement de nos sept crèches, dont les frais de fonctionnement en 2010 s'élèvent à **2 676 644€**.

Il est impératif, si nous voulons pérenniser, agrandir et améliorer nos services enfance, que chaque Commune participe aux frais de fonctionnement. L'égalité, devant les charges publiques, doit être la même pour tous, en précisant que toutes les familles de notre territoire ont accès à tous les services enfance.

Objectif : Cette question aurait du être traitée au deuxième trimestre 2010. Face à la position négative de certaines communes elle a été reportée. Elle sera traitée à nouveau en bureau avant la fin du deuxième trimestre.

Diverses actions sont à mener en 2011 :

Création d'un jardin d'enfants et d'un Relais d'assistantes maternelles (Vergèze).

Continuer à renforcer le travail en Pôle Enfance (Crèche, ALSH et Cantines).

Entretenir nos bâtiments, en particulier en ce qui concerne les questions de mises aux normes et sécurité.

Lancer des études de faisabilités concernant l'extension ou la création de nouvelles structures (crèches, cantines).

Il appartiendra à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités, sachant qu'en l'absence de révision des participations des communes, il sera difficile de continuer à supporter un tel déficit, qui nous interdit toute nouvelle création de crèche ou tout recrutement.

Le service Police

Il conviendra de procéder à une analyse plus approfondie du projet de mutualisation des moyens, pour se déterminer et éventuellement prendre une décision sur l'orientation politique de ce service. Une nouvelle réunion de bureau sera consacrée à ce sujet.

Objectif : Mutualiser les services de Police serait une très bonne chose. Cela permettrait d'avoir sur tout notre territoire un service de police 24h/24. Dans un premier temps, il s'agit de rendre tous les policiers municipaux compétents sur l'ensemble du territoire.

A souligner :

Le service de police avec ses dix Agents coûte à la Communauté : 425 168€.

Le service Urbanisme, d'une grande utilité pour nos communes : 163 308€.

Le service Information Géographique (SIG): 27 703€.

Le coût total de ces services : 616 179€, est totalement pris en charge par la Communauté de Communes, ce sont des services qui sont mis à disposition gratuite de nos Communes. Il n'y a aucune participation y compris par la fiscalité, car comme vous le savez, sur notre territoire jusqu'au 31/12/2010 nos Administrés ne sont assujettis à aucune sorte d'imposition.

Tourisme

Dès le transfert de compétences, ce service aux dires de Madame la Directrice des Offices du Tourisme départemental « était une coquille vide ». Je me suis permis de la reprendre pour lui dire « peut-être vide », mais certainement pas par manque de personnel. En effet, à l'analyse de ce service il est apparu que quatre Agents étaient affectés au tourisme.

En 2008, le fonctionnement de ce service a entraîné, malgré les recettes de la taxe de séjour (54 424€), pour la Communauté un déficit de : **111 864€**.

En 2009, avec quatre Agents sur neuf mois et **deux sur trois mois**, toujours avec la recette de la taxe de séjour (74 228 €), le déficit de ce service a été de : **79 012€**. C'est en 2009 que le complexe les Jasses de Camargue a été mis en liquidation judiciaire, laissant à la Communauté des impayés sur la taxe de séjour pour un montant de **45 000€**. Ces impayés venant en déduction de la taxe de séjour, le déficit augmente à **124 012€**.

En 2010, une nouvelle organisation du service, à mon initiative, devait être mise en place, mais apparemment cette nouvelle organisation semble ne pas avoir été bien expliquée, ni comprise ou voulue. En fin d'exercice, malgré les recettes de la taxe de séjour (64 251€), le déficit de l'exercice s'est élevé à **12 519€**.

Objectif : Suite au compte rendu de la dernière réunion de la commission tourisme, le bureau devra proposer une solution sur le devenir de ce service, dans le cadre des deux cas ci-dessous présentés, sachant que notre situation financière, pour l'instant, ne nous permet aucun déficit sur ce type de prestation.

1^{er} Cas : Reprendre les propositions qui avaient été faites. Ces dernières consistaient à mettre au service des communes l'Agent affecté au service du tourisme, en proposant à chaque commune une convention, comme cela a été fait pour le caveau, leur permettant la mise en place d'un point info tourisme.

Jac

2^{ème} Cas : Si les communes le souhaitent et les conseillers communautaires aussi, cette compétence pourrait leur être transférée par la communauté de communes. Bien entendu ce transfert sera accompagné de la taxe de séjour, mais également des Agents transférés avec le service.

Environnement

Diverses actions ont été menées en 2010 : rachat du parc des bacs d'ordures ménagères, institution d'un règlement de dotation en bacs, tri à part du papier, diffusion d'un nouveau guide du tri, modification de la collecte, création du service SPANC.

Certaines de ces actions sont à poursuivre, renforcer et modifier :

Le tri à part du papier permet d'économiser sur le traitement de cette matière. L'économie en rythme annuel sera de l'ordre de 75 000 euros. Afin d'optimiser encore cette collecte, l'organisation sera revue (date fixe mensuelle pour cette collecte) et la mise en place de colonnes à papier est envisagée (une par déchetterie et une par village à un endroit stratégique).

Concernant la collecte, la piste de la redevance incitative doit déboucher en 2011 sur une étude précise.

Concernant le SPANC, la question de la mise en prestation de service sera étudiée et mise en place si l'intérêt communautaire le commande.

Les composteurs : A ce jour il a été vendu environ 1 500 composteurs. Ces derniers sont achetés 45€ par la Communauté et vendus 10€ à nos Administrés. Une subvention de 10€ par composteur est versée à la Communauté, il reste donc 25€ à charge par composteur. Depuis la mise en place des composteurs c'est un effort de 37 500€ qui a été fait dans le seul but de favoriser le tri de manière à réduire le tonnage à incinérer. Il convient de mieux communiquer de manière à ce que nos Administrés soient informés de cette possibilité.

Sur les déchetteries, il convient de considérer qu'il s'agit d'une vitrine pour la Communauté de Communes. Des choix en terme d'encadrement devront être opérés. D'autre part, outre certains travaux nécessaires, la question de la spécialisation d'un site pour les professionnels est à étudier.

Mais concernant l'environnement, la question la plus sensible reste celle de la TEOM. Je propose, comme indiqué page 2, de diminuer la TEOM de $\frac{3}{4}$ de point en 2011 pour en ramener le taux à 17% contre 17,75% en 2010. Hors évolution des bases, il s'agit d'un montant de 96 000 euros de diminution sur le produit de TEOM en 2011.

Développement Economique

Contrairement aux autres services cités, le développement économique est une compétence obligatoire, dont le but est d'accueillir sur notre territoire des entreprises créatrices d'emplois donc de richesses pour notre Communauté.

Projet en cours :

1/Ce projet consiste à créer une zone d'activités qui serait située sur le « Puech de Mus », territoire de la Commune de Vergèze. Ce projet prévoit d'accueillir de l'artisanat et l'habitat lié, une maison médicale et un

bâtiment public qui serait au centre de notre territoire. Actuellement ce projet en est au stade de l'étude de faisabilité. Il est bien entendu que si l'étude de faisabilité s'avérait défavorable, notamment sur le plan financier, le projet serait abandonné.

Pour réaliser nos projets, dans le cadre du développement économique, en l'absence de recettes propres trois possibilités s'offrent à nous, soit le retard ou l'abandon de nos projets ou recourir au financement extérieur par l'emprunt ou la ligne de trésorerie. En tout état de cause, tout emprunt serait assis sur la durée de l'opération et remboursé à la clôture de celle-ci.

Réforme territoriale et Fiscale

Mise en œuvre de la réforme territoriale

Le 22 Juin 2010, Mr le Préfet est venu à notre rencontre pour nous faire part de la réforme territoriale en cours, en insistant sur son importance, mais également en nous demandant, à chacun d'entre nous, de nous prononcer sur les orientations futures qui seraient données à notre Communauté de Communes.

Chacun d'entre nous s'est prononcé d'une seule voix, correspondant à notre décision commune inscrite dans le document remis à Mr le Préfet.

Il m'a semblé nécessaire, compte tenu des commentaires qui circulent, ainsi que des délais de la mise en place du schéma territorial et de notre position commune face à Mr le Préfet, de nous réunir afin d'avoir une réflexion sur ce sujet. Sachant que nous devons nous positionner rapidement sur les orientations futures que nous souhaitons donner à notre Communauté de Communes.

Cette réforme, avec ses conséquences est très importante pour l'avenir mais également pour le devenir futur de notre Collectivité.

Déroulement de la mise en œuvre de la réforme.

Pour cette raison et afin de ne pas se disperser dans des débats stériles, je propose que nous prenions pour base de travail le document et points suivants :

1. Planning, procédure et mise en place du Schéma départemental de Coopération Intercommunale.

Dès réception de la notification de Mr le Préfet de la proposition du schéma départemental, en avril ou mai, chaque commune devra se prononcer par délibération, dans les trois mois qui suivent, sur son avenir. Il en sera de même pour notre Communauté de Communes.

2. Conséquences d'une fusion éventuelle :

Tout d'abord rappeler que notre territoire national, au 31/12/2011, doit être quadrillé par l'intercommunalité. Le schéma départemental sera mis en application dès 2012 et 2013. Une fusion remettrait en question de tout ce que nous avons mis en place.

Les compétences qui s'additionnent (y compris la fiscalité).

La représentativité au sein de la nouvelle collectivité serait modifiée. L'effet « communes de plus de 10 000 habitants » impacterait de manière certaine la représentativité des communes.

L'éloignement de nos administrés du centre décisionnel. Administrés oubliés dans cette réforme.

JMC

Il est évident qu'en fonction du positionnement de nos communes (majorité à choisir le regroupement) et compte tenu de notre situation financière, les projets en cours seraient revus et « quid ? » pour les projets jusqu'en 2014.

Pour terminer, je demande à ceux ou celles qui sont « attirés par le chant des sirènes », de bien réfléchir, de bien analyser et de comparer les collectivités qui pourraient nous être imposées.

Vous trouverez ci-dessous le texte exact ayant été communiqué à Monsieur le Préfet lors de sa venue :

« La volonté des élus communautaires est de continuer à travailler sur ce même territoire et dans les mêmes conditions pour les années à venir sans fusion avec un autre EPCI. En revanche, la possibilité de passer des conventions de coopérations ponctuelles avec d'autres EPCI afin de mutualiser les moyens sans toucher à l'identité de chaque EPCI apparaît comme une solution à utiliser. Si la loi nous imposait la fusion, chaque commune (et ses habitants) devrait se prononcer individuellement sur quel EPCI elle souhaite rejoindre. En effet, le critère géographique n'est pas le même pour Nages et Boissières (Vaunage) que pour Aubais et Gallargues. Il n'est pas possible d'intégrer une commune et ses habitants sans que ces derniers soient d'accord car les impacts en termes de compétences et de fiscalité peuvent être très importants.

Les compétences de la Communauté sont donc multiples et la population du territoire est amenée quelle que soit son âge et sa situation à utiliser les services communautaires. C'est un outil au service de la population qui est aujourd'hui reconnu comme indispensable. Il ne s'agit pas d'une « coquille vide ». Bien au contraire, la Communauté de Communes de par ses compétences et son dynamisme répond au besoin d'un territoire cohérent tout en restant à la bonne échelle d'administration (23 000 habitants sur un secteur en pleine expansion : ZAC de Malacorade à Vergèze (plus de 1 000 habitants), projet de ZAC d'habitation à Nages, projet de ZAC commerciale autour de Bricodépôt...). La moyenne des EPCI en France est de 11 427 habitants et 2 516 communes ne sont pas à ce jour intégrées dans une Communauté de communes ou autre EPCI soit 6 millions d'habitants hors Paris. 687 EPCI sur 1 222 ont moins de 5 000 habitants... et, même pour des EPCI de taille plus importante que le notre, certains n'ont aucune compétence réelle hormis celle imposée par la loi de 1999. Il nous paraît donc naturel que la rationalisation de l'intercommunalité commence par rectifier ces anomalies avant de demander aux EPCI structurés et ayant joué le jeu de l'intercommunalité de fusionner avec d'autres ou de se démembrer. Enfin, les considérations d'alliance politique doivent être proscrites car elles n'ont rien à voir avec l'intérêt général qui doit commander dans la gestion de la vie locale.

Il est à souligner également que le partage du territoire ne doit pas faire abstraction des femmes et des hommes qui y vivent. La vocation d'un Elu est de rester au plus près de ses administrés, ce qui ne doit pas être oublié dans le cadre de cette réforme. »

La Réforme de la Taxe Professionnelle et le Transfert de la Fiscalité

La très complexe réforme de la fiscalité, qui interviendra en 2011, prévoit de remplacer la Taxe Professionnelle par la Cotisation Economique Territoriale (CET). Cette cotisation est constituée de différentes composantes.

Dans le cadre de cette réforme un transfert de fiscalité est organisé entre les différentes Collectivités. Ainsi dès 2011, la Communauté de Communes bénéficiera d'un nouveau panier de ressources fiscales. Dans un premier temps, il sera traité ci-dessous des modifications fiscales qui nous concernent directement en tant que contribuables.

Dans un deuxième temps seront énumérées les autres mesures fiscales, composantes de la Cotisation Economique Territoriale, dont bénéficieront les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes).

Les transferts, de la fiscalité, qui nous concernent directement en tant que Contribuables :

- La taxe d'habitation

La communauté de Communes percevra dès 2011, la part de la Taxe d'Habitation, aujourd'hui perçue par le Conseil Général sur les dix Communes de notre territoire, ainsi qu'une partie des frais de gestion prélevés par l'État.

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

La Communauté de Communes percevra la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, aujourd'hui perçue par le Conseil Général et par le Conseil Régional sur les dix Communes de notre territoire, ainsi qu'une partie des frais de gestion prélevés par l'État.

Ainsi, dès 2011, les avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés non bâties, seront modifiés. Les montants à payer figureront sur la colonne « Intercommunalité ». En aucun cas il ne s'agira d'une augmentation décidée par la Communauté de Communes, mais simplement du changement de destinataire de cette recette fiscale. Je vous demande d'être très attentifs dès réception de vos avis d'imposition 2011.

Pour ma part, connaissant les difficultés financières de la majorité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, je reste très réservé sur ce transfert de fiscalité.

En effet, ce transfert se traduit par la mise à disposition, au profit des Présidents de Communautés de Communes, d'un « outil fiscal » supplémentaire, leur permettant d'augmenter la fiscalité pour faire face à un besoin de financement ou tout simplement à une mauvaise gestion.

Les autres composantes liées à la Cotisation Economique Territoriale :

- La nouvelle cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée :
La communauté de Communes se verra attribuer la nouvelle cotisation foncière des entreprises à laquelle s'ajoute une fraction des frais de gestion aujourd'hui perçus par l'Etat, ainsi que le produit de la cotisation nationale de péréquation.
- La cotisation sur la valeur ajoutée payée par les entreprises : La Communauté de Communes percevra également une part de cette cotisation sur la valeur ajoutée.
- La nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) relatives aux installations produisant de l'électricité (éolienne, photovoltaïque, thermique...), aux transformateurs électriques et aux stations radioélectriques. La Communauté de Communes percevra une fraction.

Enfin, il est prévu que la transition vers le nouveau système ne fasse aucun perdant parmi les collectivités territoriales. Chaque collectivité, prise individuellement, bénéficiera d'une garantie de maintien de ses ressources financières car des mécanismes de compensation et de péréquation seront mis en place. Concrètement, les collectivités gagnantes seront écrêtées au profit des perdantes.

CONCLUSION :

Tant que notre collectivité ne sera pas sortie de ses difficultés, je suis décidé à continuer au moment de chaque débat d'orientation budgétaire ou par des réunions à informer tous nos Administrés, c'est mon devoir et le vôtre.

Par contre, si vous pensez qu'il nous faut changer de stratégie en ouvrant les « robinets » de la dépense, dans l'immédiat ne comptez pas sur moi, car je vous rappelle que plus que jamais le « spectre » de la fiscalité est toujours présent. La Chambre Régionale des Comptes est et sera toujours en charge du contrôle de notre collectivité.

Nos objectifs, dictés par le seul intérêt général et la gestion rigoureuse des deniers publics, doivent rester les mêmes, c'est-à-dire finir de résorber les déficits par un contrôle renforcé des dépenses, par la continuité de l'analyse des services, tout en favorisant le développement économique créateur d'emplois donc de richesses, nous permettant de pérenniser nos services tout en recherchant la diminution des charges de nos Administrés.

Enfin et pour conclure, je tenais à vous rassurer quant à la tenue de nos réunions publiques. Si elles ont été annulées c'est tout simplement par manque de publicité. Ces trois réunions se dérouleront au mois de mai, une fois les dates arrêtées, l'information se fera par distribution dans les boîtes à lettres et peut-être par le journal.....

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, dit que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ce jour.

2 - Ligne de trésorerie de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-Président et Responsable de la Commission des Finances.

Monsieur LAURENT explique que la Communauté dispose de 2 lignes de trésorerie. La première est contractée pour 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole. La totalité de cette somme est tirée pendant les 2 premiers trimestres de l'année alors que seulement 500 000 € sont nécessaires le reste du temps. Comme pour toute ligne de trésorerie, sa durée est de 1 an maximum et elle arrive à échéance au 31 mars 2011.

Monsieur LAURENT précise ensuite que la seconde ligne est également ouverte auprès du Crédit agricole pour 500 000 € mais qu'elle n'a jamais été utilisée et n'a donc rien coûté. Il conviendra à l'échéance de juillet de se prononcer sur l'opportunité de renouveler cette ligne.

Mr LAURENT poursuit en indiquant que pour le renouvellement de la ligne de 1 000 000 €, 3 organismes ont été consultés. Dexia a répondu qu'il ne se positionnerait pas. Le crédit agricole et la Caisse d'Epargne ont fait des offres qui sont comparées dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Index	Euribor 3 mois d'un jour donné (Euribor au 3 mars 2011 = 1,095 %)	Eonia (ex T4M)	Euribor 3 mois (moyenne du mois précédent) Euribor janvier 2011 = 1,018 %, février 2011 = 1,087 %)
Marge	0,93 %	1,00 %	0,61 %
Commissions	0,1 % du montant de l'engagement	0,1 % du montant de l'engagement	Néant

Une simulation de tirage a été effectuée pour comparer les coûts. Elle donne les résultats suivants :

Simulation de coût pour un tirage de 1 000 000 € pendant 150 jours			
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Valeur de l'index (au 7 mars 2011)	1,095 %	0,678 %	1,087 %
Marge	0,930 %	1,00 %	0,610 %
Total			
Index + Marge	2,025 %	1,678 %	1,697 %
Intérêts estimés	8 321,92 €	6 895,90 €	6 974,00 €
Commissions	1 000 €	1 000 €	0,00 €
Coût total			
Estimé	9 321,92 €	7 895,90 €	6 974,00 €

Mr LAURENT explique que l'offre du Crédit Agricole apparaît comme la mieux disante car la marge est moins élevée et aucune commission n'est demandée. Les coûts sont donc limités aux seuls intérêts.

Mr LAURENT propose donc, après avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire, de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Il demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir procéder au vote.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans les conditions énoncées supra et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE

